

Les prépensions des enseignants coûtent déjà deux fois moins cher

La ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet envisagerait de réduire encore plus l'accès à la prépension (DPPR) pour les enseignants. La première réforme a déjà permis de baisser le coût de la DPPR de moitié.

NATHALIE BAMPIS

Entre 2011 et 2014, le coût engendré par les départs anticipés à la retraite des enseignants (les DPPR, acronyme pour disponibilité précédant la retraite) a diminué de moitié, passant de 120 millions à 60 millions. Par quel miracle? À la fois grâce aux mesures prises par le fédéral pour retarder l'âge de la pension chez les fonctionnaires (à 58 ans), mais aussi grâce à la réforme du système des DPPR réalisée en 2011. À l'époque, lors de l'accord sectoriel du secteur de l'enseignement, il avait été décidé de rendre l'accès aux DPPR plus difficile.

Manifestement, cette mesure a porté ses fruits. Une évaluation du système devait être faite, afin de chiffrer cet impact budgétaire. Les chiffres dont nous disposons n'ont pas été confirmés par le cabinet de Joëlle Milquet. À d'autres sources, on nous précise que la réforme des DPPR a permis de réaliser des économies «supérieures à celles qui avaient été prévues au départ». De l'ordre de 15 à 20 millions d'euros, nous souffle-t-on. Les syndicats, quant à eux, attendent toujours qu'on leur présente la note.

Rien d'étonnant, donc, à ce que le gouvernement de la Fédération envisage d'aller plus loin dans la réduction des prépensions des enseignants. La mesure est sur la table du conclave budgétaire, parmi d'autres pistes d'économies. L'équipe de Rudy Demotte est en effet à la recherche de 230 millions d'euros pour 2015. Et l'enseignement, qui pèse plus de 80% du budget dans la

balance communautaire, sera fortement sollicité.

Vers la fin des DPPR?

Supprimer complètement les DPPR serait évidemment la solution la plus simple. Mais trop radicale, et socialement explosive pour les enseignants, alors qu'ils vont déjà devoir négocier un accord sectoriel dans lequel ils ne recevront même pas une cacahuète...

L'autre piste, pas encore tranchée, serait plutôt de décourager un peu

plus l'usage des DPPR, et particulièrement les DPPR à plein-temps. C'est ce qui permettrait la plus grosse économie. En effet, un enseignant en DPPR reçoit entre 65 et 75% de son salaire, mais la communauté française doit aussi payer le salaire de son remplaçant, généralement un jeune prof.

Moins coûteux, les départs anticipés à la retraite à mi-temps reste-

raient donc autorisés. Et pour ménager la susceptibilité des profs, on ne jouerait pas la carte de l'interdiction de la DPPR à plein-temps, mais on tablerait sur le découragement, en la rendant tellement peu avantageuse financièrement, que tout le monde la laisserait tomber. L'ampleur de la réduction salariale? Au cabinet de la ministre, c'est silence radio sur le sujet...

Le coût des DPPR est passé de 120 millions à 60 millions depuis la réforme du système en 2011.

En 2011, les syndicats avaient tenté de s'opposer à la réforme des pensions anticipées. Ils avaient obtenu le maintien d'un système plus «light» et moins coûteux pour la Communauté française. © BELGA